

63 millions pour les institutions d'accueil des handicapés en Wallonie !

Le ministre wallon de la Santé et de l'Action sociale, Maxime Prévot (cdH) a débloqué des moyens exceptionnels (63 millions) pour soutenir les institutions d'accueil pour les handicapés et les personnes à mobilité réduite en Wallonie. On sait que le secteur du handicap est en difficulté, tant en termes de places disponibles que de moyens et infrastructures.

Dès ce premier juin, 50 millions sont destinés à la rénovation des infrastructures existantes, parfois vieillottes ou mal adaptées. Les projets peuvent déjà rentrer. Une aide de 80 % est prévue avec un plafond d'intervention de 2 millions par institution, pour permettre à toutes les structures agréées, y compris les plus petites et les moins riches, d'y accéder.

Si les institutions accueillant les cas les plus lourds (polyhandicap

et lésions cérébrales) peuvent profiter elles aussi de cette manne de 50 millions, 5 millions supplémentaires sont spécifiquement réservés pour celles qui souhaiteraient créer de nouvelles places d'accueil car les besoins sont énormes et les demandes de prise en charge très nombreuses et actuellement impossibles à honorer.

SITUATIONS D'URGENCE

Troisième volet du dossier, les personnes souffrant d'un handicap complexe et en situation d'urgence : c'est une nouvelle enveloppe de trois millions, mais annuelle celle-là, qui doit augmenter la capacité de prise en charge de cas prioritaires. *« Le montant annuel disponible est désormais de 31,5 millions contre 18,3 millions en début de législature, soit une augmentation de 72 % en trois*

ans », insiste Maxime Prévot. « Cela témoigne d'une volonté du ministre et du gouvernement wallon d'aider les familles, souvent épuisées et désemparées face au manque de solutions pour la prise en charge de leurs proches handicapés. »

Enfin, lassé d'être montré du doigt en ce domaine par les instances internationales, Maxime Prévot a fait voter 28 nouvelles mesures pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, que ses collègues ministres devront mettre en œuvre pour les

bâtiments, le logement, les transports ou les services et ce dans tous les domaines (aménagement du territoire, infrastructures, parcs naturels, événements publics mobilité, tourisme, pouvoirs locaux...). ●

M. ROYER

Un budget de 5 millions

74 places supplémentaires pour encadrer l'autisme

Les autistes, y compris ceux atteints de pathologie mentale (double diagnostic), disposeront eux aussi de nouvelles places (budget de 5 millions) : 74 places supplémentaires, dont 12 en hébergement de crise et 39 dites « de répit

résidentiel ». 5 places sont prévues à l'institut Louis-Marie à Thy-le-Château, 6 à Toma Stena (Blegny), 6 au Bon Pasteur (Péruwelz), 6 à la Cité de l'Espoir (Dison). 6 places en unité de crise seront créées à Vivalia (Bertrix) et 6 à Corto

(Mont-sur-Marchienne). 5 places de répit résidentiel iront au Mistral (St-Georges-sur-Meuse), 10 à l'Accueil Mosan (Namur), 6 à la Deuxième Base (Gembloux), 10 à Souffle un Peu (Dinant) et 8 à l'Accueil de l'enfance (Boussu). ●